

MAIRIE DE BELLE EGLISE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLE EGLISE

Par arrêté du 23/11/18, le Maire de Belle Eglise a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de Déclaration de Projet (DP) valant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Belle Eglise. M. Jean-Yves MAINECOURT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal Administratif d'Amiens du 17/05/18.

L'enquête publique sur la DP valant Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Belle Eglise se déroulera en mairie du samedi 15/12/18 au vendredi 18/01/19 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie **les 27/12/18 et 18/01/19 de 15h à 18h, et les 20/12/18 et 12/01/19 de 9h à 12h.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de la DP valant Mise en compatibilité du PLU sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels de la mairie.

Du 15/12/18 au 18/01/19 inclus, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/874>, soit à l'adresse mail : enquete-publique-874@registre-dematerialise.fr, soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie (2 Rue des Ecole 60540 Belle Eglise), qui les visera et les annexera au registre. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie. Le dossier sera également téléchargeable à l'adresse <http://enquete-publique-874@registre-dematerialise.fr>
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, en mairie et sur le site internet susvisé.

Le dossier de DP valant Mise en Compatibilité du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le Maire : Philippe VINCENTI